

N° 98 - Transfert de crédits

Com. de Cal. local et finances
Gen. Bureau -
Tr. et opp. publ.
M. V. S. H. H. H.
Sous-commiss. et sous-com. crédits
Part. et pr. présent. et lib. et lib.
com. le 25.1.1958 -
L. S. P. ch. 10 h. -
L. S. P. B. H. H.

Le Conseil autorise les transferts le vendredi suivant :

657^F.21 du cli. 231 = grosses réparations

au cli. 15 = emprunt

200^F00 du cli. 231 = grosses réparations

au cli. 214 = acquisition de heuble

200^F00 du cli. 610 = personnel permanent

au cli. 640⁵ = cotisation municipale